



Probleme avec renault megane suite panne reconnue

Par **steph**, le **28/01/2010** à **15:56**

Bonjour,

J'ai acheté d'occasion une Renault Mégane en juillet 2006, en juillet 2007 j'ai dû faire de grosse réparation (déphaseur arbre à came et distribution complète) Renault France a pris à sa charge 50%. Ce mois-ci de nouveau je dois changer ces pièces, un devis de 936 euros a été effectué par le garagiste et Renault France prend à sa charge 70%. Après renseignements, la première intervention aurait dû être prise en charge à 100% car c'est un problème récurrent reconnu par la marque. Je précise qu'en principe un déphaseur ne se change pas et une distribution doit être changée à 120 000 kms. Lors de la 1^{ère} panne mon véhicule avait 35 000 kms et aujourd'hui 65 000 kms (et je passe d'autres pannes récurrentes auxquelles j'ai fait face). J'ai demandé à Renault en prise en charge d'au moins 80% ce qui est préconisé par les associations de consommateurs. Qu'en pensez-vous? Cordialement.

Par **raf74**, le **13/01/2014** à **12:17**

bonjour.

J'ai une Renault Mégane Coupé j'ai un pb le volant se bloque quand je la mets en route si quel qu'un le même pb

Par **Lag0**, le **13/01/2014** à **13:08**

Bonjour raf74,

Vous êtes ici sur un forum juridique. Votre question semble être plus du ressort d'un forum automobile...